

Négociation de l'accord de mise en place du Comité Social et Economique (CSE) au sein de Grid Solutions SAS

le 7 octobre 2019

Définition du Comité Social et économique (CSE)

Les salariés sont représentés actuellement par le CE (Comité d'Établissement), DP (Délégué du Personnel) et CHSCT (Comité Hygiène Santé et Sécurité au Travail). Les ordonnances « Macron » modifient profondément les Instances Représentatives du Personnel (IRP) pour les regrouper dans une **seule et unique instance dénommée le CSE** (Comité Social et Economique).



C'est le CSE qui gèrera les budgets des activités sociales et syndicales, qui défendra les salariés, qui portera votre voix à travers questions et réclamations... et si les négociations restent la prérogative des organisations syndicales par l'intermédiaire des délégués syndicaux, ils le font déjà avec la légitimité des urnes :

**Le résultat des élections donne le poids de la signature de chaque organisation syndicale.
Les élections professionnelles des établissements Grid auront lieu au mois de décembre.**

Cette disparation des instances actuelles implique l'obligation de renégocier l'ensemble des accords en vigueur et de **négocier la mise en place du CSE au niveau de l'entreprise Grid Solutions SAS.**

Cette négociation **au niveau de l'entreprise Grid Solutions**, conforme aux nouvelles **ordonnances « Macron »** a pour objet notamment le **périmètre des établissements distincts et la dotation** des activités sociales et culturelles.

CSE Périmètre

L'entreprise Grid Solutions SAS est actuellement constituée de 6 établissements : Aix les Bains, Boulogne, Massy, Montpellier, Saint Priest et Villeurbanne.

Les ordonnances « Macron » autorisent la Direction à reconsidérer la notion d'établissement distinct et donc à changer le périmètre des CSE de Grid Solutions SAS.

Dotation Activités Sociales et Culturelles

Les ordonnances « Macron » ont modifié le système de calcul de la dotation versée chaque année par l'employeur en fonction de la masse salariale pour financer les activités sociales et culturelles (ASC) des CSE d'établissement.

Le **montant global attribué au titre des ASC sera effectué au niveau de l'entreprise** et plus au niveau de chaque établissement .A défaut d'accord, ce montant est ensuite réparti entre les différents établissements en fonction de la masse salariale de l'établissement. Dans le cadre d'un accord collectif, cette répartition peut être réalisée en combinant à la fois la masse salariale et l'effectif.

Les taux de subvention 2019 pour les établissements de Grid Solutions SAS sont de 1,30% pour Grid Management, **3,6% pour Massy** et de 1,80% pour les quatre autres établissements.

Compte rendu de réunion de négociation du 25 septembre 2019

CSE Périmètre

La Direction a proposé **pour Grid Massy**, dans le cas d'un accord, **et sans aucune volonté de déménagement** :

- **Un CSE d'établissement NewCo Massy** composé des salariés de Grid Massy transférés dans GE Digital Effectif prévisionnel d'environ de 240 salariés (EME et environ 75% des services communs Massy)
- **Un CSE d'établissement Grand Paris** regroupant les salariés de Grid Management et les salariés non transférés de Grid Massy dans GE Digital Effectif prévisionnel d'environ 450 salariés dont 80 salariés de Grid Massy (PEM, TICC et environ 25% des services communs)

Dotation Activités Sociales et Culturelles

La Direction, s'appuyant sur les ordonnances « Macron », a proposé un **taux unique de 2% au niveau de l'entreprise** et une répartition en fonction de la masse salariale et de l'effectif de chaque établissement.

Les organisations syndicales ont fait la demande, de manière unanime, d'un **taux unique d'entreprise à 2,2%**.

A défaut d'accord, la Direction imposera **unilatéralement** le maintien du périmètre actuel des établissements Grid et décidera un **taux unique aux environs de 1,9%** (base minimum selon calcul ordonnances « Macron »).

Avis de l'assistance juridique du CCE :

Compte tenu du décalage dans le temps du projet de transfert en avril 2020 et des élections de CSE Grid Solutions qui doivent nécessairement avoir lieu avant la fin d'année 2019 :

La seule façon d'assurer l'existence d'un CSE NewCo au sein de GE Digital est de reconnaître, avant le transfert, l'existence d'un nouvel établissement au périmètre de l'actuel comité d'établissement Grid Solution Massy. Dans cette hypothèse, le CSE d'établissement (instance et élus) sera transféré en même temps que les salariés qu'il représentera.

Dans le cas contraire, l'instance et les mandats des élus ne seraient pas transférés et **il n'existe aucune obligation pour GE Digital de procéder à des élections avant la fin des mandats CSE La Fonderie (Avril 2022).**

		
	OK pour signature accord avec :	Refus signature accord et conséquences :
Accord CSE NEWCO Massy	- Financement d'une assistante CSE par Direction GE Digital. - Gestion Patrimoine CE Grid Massy et transfert vers les CSE.	Périmètre actuel CSE Grid Massy. Fonctionnement minimal du CSE. Période de carence CSE NewCo (entre 3 et 6 mois si décision d'élections par Direction) : Aucune instance CSE NewCo au 1er Avril. Aucune Activités Sociales et Culturelles Aucune négociation d'accord : Risque aucun intéressement 2020.
Accord CSE Grand Paris	Financement d'une assistante CSE par Direction Grid. Convention entre élus CSE Grand Paris et CSE NewCo pour gestion par CSE NewCo des Activités Sociales et Culturelles des salariés de PEM/TICC	Périmètre actuel CSE Grid Massy et CSE Grid Management. Fonctionnement minimal des CSE. Risque aucun élu PEM/TICC dans CSE Massy lors du transfert des élus NewCo au 1er avril Regroupement avec Management envisagé
Taux Unique Entreprise 2% Répartition en fonction masse salariale et effectif	Taux Unique Entreprise 2,2% . Dégressivité de 3,6% au nouveau taux sur 4 ans pour CSE NewCo Répartition en fonction masse salariale et effectif de chaque établissement.	Taux Unique Entreprise 1,9% Pas de dégressivité taux dotation Massy Répartition en fonction masse salariale
Représentant de proximité Grand Paris : rôle de "DP et CHSCT" pour Massy	Demande faite par la CFDT pour avoir représentation PEM/ TICC.	Aucun représentant de proximité dans CSE Grid Massy.

Pour la CFDT, l'absence d'accord entraînera des conséquences désastreuses pour l'ensemble des salariés de Massy.

La CFDT souhaite poursuivre les négociations, continuer à apporter des solutions alternatives et constructives ayant pour objectif la défense de vos intérêts et de **parvenir à un accord** plutôt que de quitter la table de négociation (ce qui est la position CFE-CGC du 25/9) ou de rejeter la création d'un établissement NewCo (ce qui correspond à la position commune CFE-CGC et CGT du 25/9). Ces positions pourraient évoluer prochainement.

Plan Sénior Grid (Cessation d'Activité Anticipée) :

Le **plan sénior**, du fait du Plan Sauvegarde de l'Emploi dans les établissements d'Aix les Bains et de Villeurbanne avec des mesures d'âge, **va être reporté au 1^{er} avril 2020.**

La CFDT demande la finalisation de cet accord **avant la fin d'année 2019** en incluant les modifications sur les dates de cessation d'activité et de départ à la retraite. Cet **accord** devrait être validé avant fin 2019 avec une probable mise en vigueur au **1er avril 2020** et dans ce cas sera **transféré au sein de GE Digital.**

La CFDT s'engage pour chacun, agit pour tous

Vous souhaitez participer au dialogue, Venez Nous Rejoindre

Suivez-Nous :  @CFDTGRID
 Contactez-Nous : cfdtgridmassy@gmail.com

Annick Keraudren, Olivier Orban, Yvan Eudes,
 Philippe Durand, Antonio Lopes, Hervé Lavalée, Johan Barclais